

Question écrite N° 3599

Défis technologiques, démographiques et environnementaux : quelle politique de l'emploi dans le canton du Jura ?

Lisa Raval (PS)

Réponse du Gouvernement

L'évolution technologique, les questions liées à l'environnement et le vieillissement démographique sont effectivement des enjeux très importants non seulement pour l'emploi mais encore pour le développement du canton. De surcroît, ces défis doivent être relevés dans une situation géopolitique et économique imprévisible et incertaine, comme l'ont démontré les événements survenus ces quatre dernières années. Cela étant, l'avenir de l'emploi au sens large est un sujet commun à plusieurs départements de l'administration cantonale, qu'il s'agisse de formation, de recherche et développement, d'environnement, de santé et d'aide sociale, sans oublier les ressources humaines de l'Etat. Dans ce contexte, une coordination transversale serait bienvenue pour répondre aux défis, que ce soit en matière de digitalisation, de transition énergétique ou de vieillissement démographique.

Sous l'angle de la coordination, cet objectif est aujourd'hui partiellement réalisé au travers de la Commission constituée sous l'égide de la LMDE (Loi sur les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emplois) qui permet de réunir plusieurs partenaires. Grâce à une évaluation régulière des programmes et à une bonne collaboration, la commission pourrait jouer un rôle d'observatoire et d'anticipation qui permettrait l'ajustement des dispositifs et mesures.

En ce qui concerne plus précisément le marché du travail et son évolution, les tendances et les incertitudes évoquées ci-dessus se reflètent à travers les priorités et les objectifs du 7e Programme de développement économique 2023-2027, programme dont le Parlement a débattu en décembre 2023, et qui ont amené le Gouvernement à réduire sa durée de dix à cinq ans. C'est dans ce contexte qu'il s'agit dès lors d'aborder la politique de l'emploi et de répondre aux questions posées.

1) Le Gouvernement jurassien peut-il nous rappeler les piliers sur lesquels repose sa politique de l'emploi actuelle?

Par *emploi*, il faut entendre, selon l'Organisation internationale du travail (OIT, que cite d'ailleurs le plan de mesures du canton de Neuchâtel évoqué dans la question), *une forme de travail, une forme déclarée et rémunérée qui est le salariat dans la plupart des cas*.

L'emploi, selon cette définition, ne fait pas l'objet d'une politique distincte de celle que poursuit le canton en matière d'économie publique, dans la ligne des articles 9 (reconversion et réinsertion de la main-d'œuvre) et 12a (paix du travail) de la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1). A noter que la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0) a précisé pour but la sauvegarde et la création d'emplois dans les régions par opposition aux agglomérations.

Selon la définition donnée par l'OIT, l'emploi est plus spécifiquement encadré par la législation et la réglementation fédérales sur le service public de l'emploi et en matière de conditions de travail, d'assurance-chômage, de libre circulation des personnes et de travail au noir. Ce cadre est complété, sur le plan cantonal, par la loi du 6 octobre 2000 sur les mesures en faveur des demandeurs d'emploi (LMDE, RSJU 837.04) et la loi du 22 novembre 2017 sur le salaire minimum (RSJU 822.41).

Ainsi, la sauvegarde et la création d'emplois, l'intégration des demandeurs d'emploi sur le marché du travail et le contrôle du respect des conditions-cadres, en particulier les conditions de travail, sont les trois axes sur lesquels l'Etat déploie son action.

2) Quelle politique de l'emploi le Gouvernement entend-il mener ces prochaines années?

Le 7e Programme de développement économique 2023-2027 fixe les priorités (au rang desquelles la disponibilité de la main-d'œuvre et le développement des compétences et des savoir-faire) et les objectifs poursuivis par l'Etat en matière d'économie publique. Outre qu'elle permet la sauvegarde et la création d'emplois, la promotion de l'innovation contribue à préparer les entreprises et leurs personnels aux évolutions technologiques en cours ou à venir. Elle permet aussi d'ouvrir des perspectives de marché ou professionnelles dans des secteurs comme les technologies médicales ou l'économie circulaire, en particulier dans l'industrie et la construction.

Le service public de l'emploi, qui englobe les prestations de l'Office régional de placement (ORP), les mesures de marché du travail et l'observation de ce dernier, cible les personnes qui, selon la définition de l'OIT, recherchent un emploi rémunéré, qui sont employables et aptes au placement. Il s'agit plus précisément d'accompagner un demandeur d'emploi qui répond à ces conditions, pour identifier ses attentes et ses besoins, indépendamment de son statut, ceci pour renforcer son employabilité. C'est ici qu'interviennent les formations offertes par Espace formation emploi Jura (EFEJ), dans l'artisanat et l'industrie, et d'Avenir formation dans le secteur tertiaire.

Ces démarches sont encore ouvertes à d'autres partenaires dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, à l'instar du Service de l'action sociale, des Services sociaux régionaux (SSR) et de l'Association jurassienne d'aide aux migrants (AJAM). A cet effet, des conventions spécifiques sont mises en place pour clarifier les rôles et les compétences attendues de chacun et assurer un suivi coordonné des personnes soutenues par l'ORP.

Ce dispositif évolue constamment pour rester en phase avec le marché du travail, les attentes des entreprises et les buts poursuivis par la législation fédérale en matière d'assurance-chômage, à savoir le placement rapide et durable sur le marché du travail. Chaque année, des formations continues sont organisées pour le personnel du service public de l'emploi et les mesures de marché du travail adaptées avec des programmes et des investissements dans les technologies utilisées dans l'industrie jurassienne (p. ex. robots de polissage, maintenance dans l'industrie 4.0, etc.). A cet effet, le service public de l'emploi travaille en étroite collaboration avec les entreprises non seulement dans l'optique d'un placement mais encore pour identifier au mieux les besoins des entreprises et y répondre de la manière la plus adéquate. L'approche se veut également pragmatique, à l'instar du Forum organisé chaque année par l'ORP: cette manifestation offre à des demandeurs d'emploi l'occasion de présenter leurs compétences à des entreprises, lors de véritables entretiens de recrutement qui peuvent déboucher sur des engagements.

En outre, le Jura mène des expériences-pilotes dans le cadre du programme d'impulsion lancé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Il en est ainsi de l'emploi accompagné (supported employment), pour les 50 ans et plus, et d'incORPore ciblé sur les demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail. A travers ce dernier projet, il s'agit tout particulièrement d'offrir aux personnes concernées un accompagnement plus intensif, en étroite collaboration avec des partenaires comme les Services sociaux régionaux (SSR), et de renforcer les relations avec les entreprises pour améliorer les chances d'un placement. Toutes les expériences-pilotes menées au niveau fédéral et financées par le SECO font l'objet d'un suivi et d'une évaluation. En fonction des résultats, certaines d'entre elles pourront être pérennisées.

La main-d'œuvre indigène reste néanmoins largement insuffisante pour satisfaire les besoins de l'économie jurassienne, comme l'illustre l'augmentation du nombre de frontaliers. De même, la digitalisation, l'intelligence artificielle, l'introduction de nouvelles technologies ou le télétravail ont des conséquences non seulement sur l'emploi mais encore sur les organisations et les conditions de travail. Ces dernières sont fixées par la Confédération et le Canton n'a qu'une faible marge de manœuvre au niveau législatif. Néanmoins, les organes d'exécution cantonaux, en matière d'hygiène et de sécurité au travail et de travail au noir, ainsi que la Commission tripartite de libre circulation des personnes ont un rôle important pour détecter et prévenir, à travers leurs contrôles, les abus et les situations de sous-enchère salariale.

En conclusion, le Gouvernement ne mène pas une politique de l'emploi spécifique. Il privilégie une approche plus large de l'emploi qui s'inscrit dans la politique générale de l'Etat et, plus spécifiquement, dans sa politique en matière d'économie publique.

Delémont, le 14 mai 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître